

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...) ou un effondrement en « fontis »,
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

La commune d'Evenos est principalement soumise à des risques de chutes de blocs et des effondrements de terrains. Les principales «cuestas », sources de chutes de pierres, de blocs et d'éboulis sont d'ouest en est : le Gros Cerveau, la Barre de la Jaume, les grès de Sainte-Anne, la Barre des Aiguilles au quartier du Cimaï, les gorges dites d'Ollioules, (Hugueneuve, Basse-Venette), les gorges du Destel, le Mont-Caume, le Cros des Amandiers. Au nord-ouest, dans le massif calcaire du Rouca-Traouca, on peut noter des phénomènes karstiques de dissolution des roches calcaires entraînant des effondrements et affaissements de terrain rapides ou lents (plateau basaltique du Rocher de l'Aigue, les Quatre Confronts) avec constitution d'avens.

On peut également noter des phénomènes d'hydromorphisme des sols dans les zones alluvionnaires le long de la Reppe et du Destel, dans la dépression du Broussan à l'est et celle du ruisseau de la Jaume sous la barre du même nom à l'ouest où, lors de l'alternance de périodes de forte pluviométrie et de sécheresse intense, il faut être vigilant car ces phénomènes peuvent entraîner des fissurations des constructions. Le remède consiste en la rigidification des constructions et leur drainage.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte d'aléa risque de mouvement de terrain figure page 18,
- la carte où il convient de faire l'information préventive se trouve page 29.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **repérage** des zones exposées,
- **suppression, stabilisation de la masse instable**, drainage...
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- **interdiction de construire** dans les zones les plus exposées et mesures restrictives devant être reprises dans le POS consultable en mairie,
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**

PROECTION :

- **En cas de danger**, la population serait alertée au moyen de la sirène, du téléphone et du porte à porte, par la police rurale, la gendarmerie et les pompiers.
- Elle serait également tenue informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par les mêmes moyens.
- **Les possibilités d'hébergement** sur la commune sont la salle Espace chemin de la Reppe (environ 150 personnes), les écoles, la Mairie.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- A la Mairie : 04.94.98.50.86,
- A la Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- A la Direction Départementale de l'Equipement : 04.94.46.83.83.

